

Mise à disposition de vélos

5 vélos sont disponibles

Pour 10 euros par vélo pour la durée du séjour.

Vous voudrez bien vérifier auparavant que vous êtes couverts par votre assurance pour la location de vélos.

Si vous le décidez, vous signez le contrat ci contre en notant « lu et approuvé » et m'envoyez la photo.

Contrat de mise à disposition des vélos

1 - Date d'effet du contrat

Delphine LE-HUU met à disposition du **locataire** _____, jusqu'à 5 vélos à titre onéreux et à compter du _____.

2 - Conditions générales

- Le locataire est responsable du cycle dès le début de la location
- Toute location faite n'est pas remboursée
- Tous dommages subis par le véhicule seront à la charge du locataire
- Le locataire doit pourvoir à l'entretien courant du cycle
- Les réparations faites en dehors des magasins Tout à Vélo ne seront pas remboursées, sauf accord préalable du loueur
- Le matériel doit être restitué propre
- Le preneur assure la pleine responsabilité du véhicule loué et assure tous les litiges pouvant survenir du fait de cette location, ainsi que le vol dudit véhicule.

Il est interdit de :

- Monter ou descendre des trottoirs sur le cycle.
- Transporter une personne de plus de 15 kg sur le porte-bagages.
- Sous-louer.
- Prolonger la durée de location.

3 – État du vélo

Le vélo devra être restitué dans le même état que lors de sa mise à disposition au locataire. Toutes les détériorations sur le vélo constatées seront à la charge du locataire.

4 – Prix de la location du vélo

Les parties s'entendent sur un prix de location de 10 euros par vélo pour le séjour.

5 – Durée et restitution du vélo

Le contrat est à durée déterminée du début, à la fin du séjour dans le gîte. Cette durée ne pourra être prorogée.

6 - En cas de vol

- En cas de vol d'un cycle, une somme de 150 euros sera demandée au titre de dédommagement.

7 – Assurances

Le locataire vérifiera que son assurance couvre la location des vélos.

8 – Clause en cas de litige

Les parties conviennent expressément que tout litige pouvant naître de l'exécution du présent contrat relèvera de la compétence du tribunal de commerce d'Auxerre.

Fait en deux exemplaires originaux remis à chacune des parties,

A Saint-Père, le